

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE
ET COUVERTURE DE LA COUR
COMMUNE DE CASTILLON DU GARD

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES
(C.C.T.P.)
Lot 08 Peintures**

MAITRE D'OEUVRE:

M. Jacques COLLAVIZZA - Architecte DPGL
6 Impasse des Aires - 30.210 CASTILLON DU GARD

ECONOMISTE:

M. Cédric RAGUES - ETCO
18 Rue de la Viticulture - 34.440 COLOMBIERS

MAITRE D'OUVRAGE:

Commune de CASTILLON DU GARD

LOT N°08: PEINTURES

SOMMAIRE

A - PRESCRIPTIONS GENERALES DU LOT PEINTURES :	3
1. CONNAISSANCE DU DESCRIPTIF:	3
2. MISE EN ŒUVRE ET PROTECTIONS:	3
3. CONSISTANCE DES TRAVAUX:	3
4 . PREPARATIONS :	3
5. TEXTES DE REFERENCES:	4
5.1 GENERALITES:	4
5.2 DECRETS ET REGLEMENTS:	4
5.3 NORMES - D.T.U. - REGLEMENTS:	4
6. ÉCHAFAUDAGE	4
6. COMPATIBILITE ET RECEPTION DES SUPPORTS	4
7. CHOIX, COULEURS ET ECHANTILLONS	4
8. PREPARATION DES SUPPORTS	5
9. PROTECTION ET NETTOYAGE	5
B - DESCRIPTION DES OUVRAGES :	6
0 - LIMITES DE PRESTATIONS:	6
1 - PEINTURE ACRYLIQUE:	6
2 - PEINTURE SUR MENUISERIES BOIS :	7
3 - LASURE:	7
4 - SIGNALETIQUE:	7
5 - MIROIRS :	7
6 - NETTOYAGE FIN DE CHANTIER POUR LIVRAISON :	7
OPTION	8
1 - PEINTURE ACRYLIQUE:	8
2 - PEINTURE SUR MENUISERIES BOIS :	8

A - PRESCRIPTIONS GENERALES DU LOT PEINTURES :

1. CONNAISSANCE DU DESCRIPTIF:

- L'entrepreneur titulaire du présent lot doit prendre connaissance du descriptif tous corps d'états dans sa totalité
- Outre les prescriptions particulières à son lot, il devra se conformer au chapitre observation générales applicables à tous les corps d'états

2. MISE EN ŒUVRE ET PROTECTIONS:

- L'entrepreneur devra prévoir pour tous ses ouvrages :
 - ⇒ Les fournitures, transport, coltinages, manutentions
 - ⇒ Façonnage, pose, percement, scellements et raccords nécessaire au parfait achèvement
 - ⇒ La Main d'œuvre et le matériel de mise en œuvre nécessaire
- D'une manière générale, tous les travaux nécessaire à la parfait exécution des ouvrages conformément aux règles de l'art et aux pièces du marché, même si ceux-ci ne sont pas expressement décrits au présent cahier des prestations techniques
- Le titulaire du présent lot devra assurer la protection de ses ouvrages tant au niveau du stockage qu'après leur installation et pendant toute la durée du chantier
- Jusqu'à la réception des ouvrages, l'entrepreneur restera seul responsable de la qualité des matériaux et leur conformité aux prescriptions du marché

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX:

- Le présent document a pour objet de définir l'ensemble des études, fournitures et travaux du présent lot en complément des dispositions prévues aux autres pièces du marché énoncées au C.C.A.P., et notamment :
 - ⇒ C.C.A.G. (Cahier des Clauses Administratives Générales)
 - ⇒ C.C.T.G. (Cahier des Clauses Techniques Générales), et C.P.C. (Cahier des Prescriptions Communes)
 - ⇒ C.C.A.P. (Cahier des Clauses Administratives Particulières).
 - ⇒ R.C. (Règlement de la Consultation).
 - ⇒ A.E. (Acte d'Engagement).
- Le C.C.T.P. du présent lot se décompose en deux documents :
 - ⇒ Le C.C.T.P. avec les prescriptions générales et la description des ouvrages
 - ⇒ Le C.P.T.C. et ses annexes (Cahier des Prescriptions Techniques Communes tous les lots) qui fait partie intégrante du C.C.T.P.

4. PREPARATIONS :

- L'Entrepreneur, avant la remise de son offre, se sera rendu sur place afin de juger des difficultés et sujétions nécessaires à la réalisation des travaux ; avant toute intervention, il aura repéré les zones concernées et les ouvrages et réseaux existants s'il y a lieu et fait le nécessaire auprès des services publics compétents (eau, PTT, Gaz, EDF...).
- Avant le début des travaux, l'Entreprise aura protégé les ouvrages alentours notamment les arbres conservés le nécessitant par mise en œuvre de palissades ou tout autre moyen approprié ; toutes les précautions nécessaires seront prises quant à la tenue des ouvrages pendant les travaux : étaitements, échafaudages, renforts provisoires, confortation...

5. TEXTES DE REFERENCES:

5.1 Généralités:

- L'Entrepreneur du présent lot est tenu de respecter les lois, décrets, arrêtés et règlements administratifs qui s'appliquent à cette réalisation ainsi qu'aux normes et documents qui régissent techniquement les travaux objet du présent C.C.T.P.
- En cas de discordance entre ces différents documents, celui de date la plus récente fait foi. La liste des documents rappelée ci-dessous n'est pas limitative. Tous les documents en vigueur à la date de remise de l'offre sont réputés connus de l'Entrepreneur.

5.2 Décrets et règlements:

- Code du travail
- Règles de mitoyenneté.
- Arrêté du 21 Septembre 1982 concernant les logements accessibles aux handicapés physiques
- Cette liste n'est pas limitative

5.3 Normes - D.T.U. - Règlements:

- D.T.U. 59-1: Travaux de peinture des bâtiments.
- D.T.U. 59-3: Peinture de sols.
- D.T.U. 59-4: Mise en œuvre des papiers peints et revêtements muraux.
- Normes française éditées par l'AFNOR, notamment les Normes NFT 34: peintures et vernis et NFT 36-005 Classification des peintures et vernis
- Et d'une manière générale, l'ensemble des textes, normes et D.T.U. applicables aux ouvrages concernés par le présent document.

6. ÉCHAFAUDAGE

- Les prix unitaires de l'Entreprise incluront dans tous les cas les échafaudages et protections respectant l'accessibilité du chantier.

6. COMPATIBILITE ET RECEPTION DES SUPPORTS

- Dans les 15 jours suivant la notification de son marché, l'Entreprise devra s'assurer de la compatibilité des produits employés avec les revêtements et supports mis en oeuvre par d'autres corps d'état ou existants (anti-rouille à la charge du Serrurier, traitement des menuiseries à la charge du Menuisier, parement des allèges actuelles notamment), et signaler les incompatibilités aux Entreprises concernées et au Maître d'Oeuvre. A défaut, il aura à sa charge les modifications et compléments de prestations ou les reprises à exécuter.

7. CHOIX, COULEURS ET ECHANTILLONS

- Le choix des aspects de finitions et des couleurs sera effectué par le Maître d'Oeuvre avec l'Entreprise titulaire du marché.
- L'Entreprise devra l'exécution d'échantillons représentatifs sur les supports à peindre (un échantillon formant surface témoin par catégorie de travaux ou produits différents et par subjectiles à couvrir).
- Les Entreprises fourniront à la remise de leurs offres de prix, tous les renseignements, procès-verbaux, avis techniques, références, marques et garanties concernant les produits retenus.

- Les peintures modernes glycérophtaliques, vinyliques etc ... seront toujours de toute première marque de notoriété nationale et agréées par le Maître d'Oeuvre.
- Avant toute mise en oeuvre, l'entrepreneur titulaire du lot remettra au Maître d'Oeuvre un certificat de garantie du fabricant concernant les produits employés.

Qualité de finition des travaux de peinture :
QUALITE SOIGNEE au sens du D.T.U. 59.1.

8. PREPARATION DES SUPPORTS

- L'Entreprise devra tous les travaux préparatoires nécessaires et appropriés suivant les supports : ponçage, bouchage, égrenage, lessivage, dégraissage, impression, bouches-pores, et rebouchages (tête des vis notamment) couche d'apprêt sur métallisation et électrozingage, couche d'accrochage et préparations spécifiques sur supports non traditionnels (PVC, Glasal, etc...). Application des différentes couches de peinture prescrites au descriptif y compris angles, retours, sous faces, ouvrages directement liés, raccords, retouches, et toutes finitions.

9. PROTECTION ET NETTOYAGE

- L'Entreprise devra la protection et les précautions afin de ne salir ni les sols, ni les menuiseries, ni tout autre élément ou ouvrage en cours de travaux : bandes adhésives en rives d'ouvrages (cadres menuiseries alu notamment), écrans plastiques sur menuiseries et vitrerie, protection des sols par épandage des sciures ou tout autre moyen appropriés.
- Elle devra également l'exécution de tous les raccords nécessaires sur tous les ouvrages traités ainsi qu'un nettoyage général parfait avant réception des travaux : balayage, lavage, brossage des sols, y compris sanitaires et vitrages (sur les 2 faces).
- L'incidence des prestations définies ci-avant est supposée être répercutée sur les prix unitaires de l'Entreprise (sauf nettoyage chiffré à part). De la même manière, l'incidence des interfaces et des interventions ponctuelles et/ou différées en fonction des autres lots est réputée être pris en compte.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES :

0 - LIMITES DE PRESTATIONS:

- Réception contradictoire des cloisons, doublages et faux plafonds auprès du lot "Cloisons-doublages-Faux plafonds"
- Réception contradictoire des supports auprès du lot "Gros oeuvre" pour les murs en béton cellulaire
- L'ensemble des documents techniques d'exécution seront transmis au bureau de contrôle pour avis avec copie au maître d'ouvrage et maître d'œuvre avant tous travaux.
L'ensemble de ces documents ainsi que les documents complémentaires demandés cour chantier devront être transmis dans les délais impartis.

1 - PEINTURE ACRYLIQUE:

Description :

- Réception des supports livrés par les lots "Gros Œuvre et Cloisons".
- Passage d'une couche d'impression suivie d'un rebouchage et d'un ponçage.
- Application et mise en oeuvre de deux couches de peinture acrylique.
- Finitions et couleurs suivant choix du Maître d'Oeuvre.
- SUPPORT :
 - Cloisons et doublages en plaques de plâtre cartonées.
 - Plafond en plaques de plâtre cartonées
 - Murs en béton cellulaire
- ASPECT : Satiné.

Sujétions

- A charge de la présente entreprise l'ensemble des préparations nécessaires au parfait achèvement au droit des supports existants
- De la peinture acrylique spéciale ambiance humide sera mise en place au droit des locaux humides (office et sanitaires)

Localisation :

Suivant plans Architecte

- Sur les cloisons et doublages créées des locaux suivants
 - Accueil Public.
 - Circulation devant les sanitaires
 - Sanitaires
 - Salle du Conseil
 - Salle des mariages (parois doublées)
 - Bureau des adjoints
 - Bureau du Maire
 - Secrétariat général
 - Bureau de L'urbanisme
- Sur les murs existants des locaux suivants
 - Circulation devant les sanitaires
 - Sanitaires
 - Salle du Conseil
- Sur les plafonds créés des locaux suivants
 - Plafond au dessus de l'escalier créé d'accès à la terrasse
 - Soffite dans la circulation du 1^{er} étage
 - Caisson contre la fenêtre de l'urbanisme

- Sur les plafonds existants des locaux suivants
 - Bureau des adjoints
 - Bureau du Maire

2 - PEINTURE SUR MENUISERIES BOIS :

Description :

Préparation des supports prépeints comprenant le nettoyage et l'application d'un primaire.

- Mise en oeuvre de deux couches de peinture glycérophtalique.
- Finitions et couleurs suivant choix du Maître d'Ouvrage.
- ASPECT : satiné.

Sujétions:

- Travaux comprenant l'ensemble des préparations nécessaires sur les portes existantes

Localisation :

Suivant plans Architecte

- Peinture sur la porte d'entrée de la Mairie
- Peinture sur la porte d'accès à la terrasse
- Peinture sur l'ensemble des portes intérieures neuves et existantes.
- Peinture sur la porte de placard du bureau du Maire.
- Peinture sur l'encadrement bois de la salle du conseil

3 - LASURE:

Description :

- Préparation des supports comprenant le nettoyage et l'application d'un primaire.
- Mise en oeuvre de deux couches de lasure
- Finitions et couleurs suivant choix du Maître d'Ouvrage.
- ASPECT : satiné.

Localisation :

- Sur la main courante créée au droit de l'escalier d'accès à la terrasse

4 - SIGNALÉTIQUE:

Description :

- Fourniture et mise en place d'une signalétique par film plastifié adhésif
- Modifs et dimensions suivant détail Architecte

Localisation :

- Sur toutes les portes intérieures suivant plans Architecte

5 - MIROIRS :

Description :

- Fourniture et pose d'un miroir fixés par plots métalliques en laiton ou inox.
- Dimensions :
 - 0.60m x 0.40m au dessus de la kitchenette
 - 0.40m x 0.60m ht au droit du lave mains des sanitaires

Localisation :

- Suivant plans Architecte.

6 - NETTOYAGE FIN DE CHANTIER POUR LIVRAISON :

Description :

Nettoyage de livraison complet des bâtiments, comprenant notamment :

- Nettoyage et lustrage des sols (brossage + détergent).
- Les revêtements muraux faïences et plinthes.

- Les quincailleries, robinetteries, appareillages électriques.
- Les appareils sanitaires.
- Les menuiseries intérieures et extérieures.
- Les vitrages aux deux faces ainsi que les miroirs.
- Les abords de chantier.
- Et d'une manière générale, toutes les prestations de nettoyage permettant la livraison du bâtiment sans intervention complémentaire.
- Dans le cas où ce nettoyage serait jugé imparfait par les Maîtres d'Ouvrage et Maître d'Oeuvre, il sera fait appel à une Entreprise spécialisée, et ce à charge de l'Entreprise du présent lot.

Sujétions :

- Les opérations de nettoyage seront réalisés en 2 interventions, nettoyage des sols avant OPR et après levées de réserves.

Localisation :

- Nettoyage général de l'ensemble des locaux y compris circulations et abords suivant plans Architecte.

OPTION

1 - PEINTURE ACRYLIQUE:

Description :

- Préparation des supports existants
- Passage d'une couche d'impression suivie d'un rebouchage et d'un ponçage.
- Application et mise en oeuvre de deux couches de peinture acrylique.
- Finitions et couleurs suivant choix du Maître d'Oeuvre.
- SUPPORT : Murs, cloisons et plafonds existants
- ASPECT : Satiné.

Localisation :

Suivant plans Architecte

- Sur les murs et cloisons existantes des locaux suivants
 - Accueil Public.
 - Bureau 2
 - Bureau des adjoints
 - Bureau du Maire
 - Secrétariat général
 - Bureau de L'urbanisme
- Sur les plafonds existants des locaux suivants
 - Secrétariat général

2 - PEINTURE SUR MENUISERIES BOIS :

Description :

- Préparation des supports existants comprenant un décapage et ponçage si nécessaire, et l'application d'une couche d'apprêt.
- Mise en oeuvre de deux couches de peinture glycérophthalique.
- Finitions et couleurs suivant choix du Maître d'Ouvrage.
- ASPECT : satiné.

Localisation :

Suivant plans Architecte

- Peinture sur les fenêtres existantes des locaux suivants (Accueil Public, Porte d'issue de secours, Bureau du Maire, bureau des adjoints, secrétariat général et Urbanisme).